

# Atelier public sur les déchets et la TEOMI du 29 janvier 2026

# PLAISANCE Citoyenne

**Merci à toutes les personnes qui ont participé à notre atelier public, le 29 janvier 2026, sur les déchets et la TEOMI, à la salle des fêtes de Plaisance. Un vrai moment démocratique de gouvernance partagée.**

## Rappel : les circuits empruntés par nos ordures ménagères et nos déchets triés

C'est la communauté d'agglomération du Grand ouest toulousain qui gère la collecte et le traitement de nos ordures ménagères. Le pilotage de ces tâches a été confié au **syndicat mixte Decoset**, qui possède 18 déchèteries sur le Grand Toulouse.

Nos ordures ménagères transitent par le centre de transfert de Colomiers, situé à côté de la déchèterie de Plaisance, puis sont brûlées dans les **unités de valorisation énergétique** (UVE) du Mirail, à Toulouse (pour chauffer des logements) et de Bessières, au nord de Toulouse (pour chauffer une grande serre de production de tomates).

Nos emballages triés partent vers la **nouvelle usine de tri Valcopia** de Bessières et une partie des déchets est valorisée dans des filières dédiées.



**Dans le Grand ouest toulousain, ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui est devenue incitative (TEOMI) en 2023**

- La TEOMI est payée par tout le monde : les propriétaires, avec leur taxe foncière, et les locataires, qui la remboursent à leur propriétaire
- Depuis 2023, elle est **incitative** (TEOMI), pour **inciter** les habitants de l'agglomération à mieux trier leurs déchets. Seule la collecte des ordures ménagères est facturée dans la TEOMI. Celle des emballages triés est gratuite.
- La TEOMI se compose :

**d'une part fixe** calculée à partir de la valeur locative du logement à laquelle s'applique un taux voté chaque année en conseil municipal (10,80 % actuellement)

**d'une part variable incitative** composée d'un forfait fixe et d'un complément à régler si l'on dépasse le forfait. Plus on dépasse, plus c'est cher.

### Un système injuste pour les familles en appartement

Les deux principaux systèmes de collecte d'ordures ménagères sont aujourd'hui la collecte en bac individuel si l'on habite une maison ou le dépôt de sacs poubelle dans des colonnes enterrées pour les logements collectifs.

#### Comparons le coût pour deux familles de plus de 4 personnes

**La famille A habite une maison et dispose d'un bac de 240 litres.** Elle peut sortir 10 fois son bac par an et jeter ainsi 2 400 litres d'ordures ménagères. Le forfait payé, pour ces 10 levées, est de 74.06 € par an.

**La famille B habite un appartement et peut jeter 28 poubelles de 50 litres par an**, soit 1 400 litres d'ordures ménagères. Elle paye pour cela un forfait de 43.20 €.

Pour atteindre les 2 400 litres auxquels la famille A a droit, la famille B doit jeter 20 sacs de 50 litres supplémentaires et payer pour chacun 10.06 €, hors forfait, soit 201.20 €. Coût total à l'année pour la même quantité jetée : 244.40 €.

**La famille en appartement paye ainsi 170.34 € de plus par an que la famille en maison individuelle !**

**Cerise sur le gâteau, PERSONNE N'UTILISE DE SACS DE 50 LITRES EN APPARTEMENT !**

**Le sac poubelle que l'on place sous son évier fait généralement 30 litres. On n'a pas la place pour davantage de déchets stockés. Or, les 28 apports volontaires du forfait en sacs de 30 litres correspondent à 840 litres d'ordures jetées pour 43.20 €.**

**On est loin des 1 400 litres d'ordures prévues pour ce tarif.**

# Constats et propositions des groupes de travail



Certaines personnes -nouveaux arrivants à Plaisance non informés par leur bailleur, personnes âgées...- n'ont pas encore retiré leur badge, auprès de la Communauté d'agglomération du Grand ouest toulousain, pour ouvrir les colonnes d'apport volontaire. Leur logement est forcément identifié, il serait souhaitable d'accompagner ces personnes, afin qu'elles puissent bénéficier du dispositif.

***"Dans les logements collectifs, on ne fait aucune différence entre ceux occupés par une personne seule et ceux habités par une famille nombreuse : il y a un vrai problème d'équité. Il faudrait avoir une idée plus fine de la composition des ménages pour définir les besoins en termes de collecte des ordures ménagères."***

***"Etre passé de 52 à 10 collectes de bacs à ordures ménagères par an pour les maisons individuelles a provoqué un changement trop rapide. Cela aurait pu être progressif. Revenir à une à deux collectes par mois (deux notamment l'été, à cause des odeurs) pourrait être une bonne chose"***

L'information sur la mise en place de la TEOMI n'a pas été très claire pour de nombreux Plaisançois qui se posent encore beaucoup de questions. Aucun bilan n'a été présenté aux habitants depuis ce gros changement. Or, on sait que, dès 2023, au début du comptage des levées, on a enregistré :

- une baisse de 43 % du tonnage des ordures ménagères collectées.
- une hausse de 39 % du tonnage des ordures triées (poubelle jaune/bleue de tri sélectif)

Ce qui n'a pas empêché le coût de la collecte et du traitement des déchets de continuer d'augmenter. Il était de 7,24 M€ en 2023 et de 7,89 M€ en 2024, sur l'agglomération du Grand ouest toulousain.

Impossible pour certains d'aller à la déchèterie. Il faut être équipé et en bonne forme physique. Résultat, on a coupé des arbres et des haies dans les jardins, car les déchets verts ne sont plus collectés. Cela détruit des îlots de fraîcheur et c'est dommage pour l'équilibre de notre climat.

**Concernant la déchèterie, il faudrait :**

- **Revenir aux horaires précédents** et supprimer les pauses méridiennes (certains jours, on constate des embouteillages jusqu'à la mosquée)
- **Revoir le type des véhicules** qui peuvent entrer, notamment les véhicules utilitaires appartenant aux particuliers, souvent recalés
- **Faciliter les déchargements** des déchets verts

**Dépôts sauvages de sacs poubelle :** pour essayer de revenir à une situation normale, ouvrir les points d'apport volontaire (colonnes enterrées) gratuitement pendant 6 mois pour inciter chacun à les utiliser. Cela permettrait de dimensionner la réalité des déchets déposés et d'aviser sur les solutions à apporter.

**La solidarité s'instaure entre les habitants : on prête son badge, on jette les sacs poubelle des voisins qui attendent au pied des colonnes, on mutualise les collectes en bacs individuels. Les Plaisançoises et les Plaisançois trouvent eux-mêmes des solutions coopératives pour la propreté de leur ville.**

**Demandons à Suez-Veolia, qui collecte nos déchets, de ramasser aussi les sacs posés sur la chaussée et d'arrêter de semer des emballages dans la rue, à chaque collecte de tri sélectif.**



contact@plaisance-citoyenne.fr



<https://www.facebook.com/PlaisanceCitoyenne>



Plaisance Citoyenne 31

85 avenue des Pyrénées, Plaisance-du-Touch



Site internet :  
<https://www.plaisance-citoyenne.fr>